

Guide d'utilisation

- Carte interactive du PLUm*
- Note d'information d'Urbanisme en ligne (NIU)

A l'attention des usagers du E-service Urbanisme

Contact – eservice_urbanisme@listes.nantesmetropole.fr

Version 2021/07/07

*PLUm (*Plan Local d'Urbanisme métropolitain*)



- **N°1 – Accéder au PLUm**

<https://metropole.nantes.fr/plum> ou renseigner depuis Google : « [PLUm Nantes](#) »

- **Sur la page <https://metropole.nantes.fr/plum> depuis la barre de défilement, accéder à la cartographie en pleine page.**



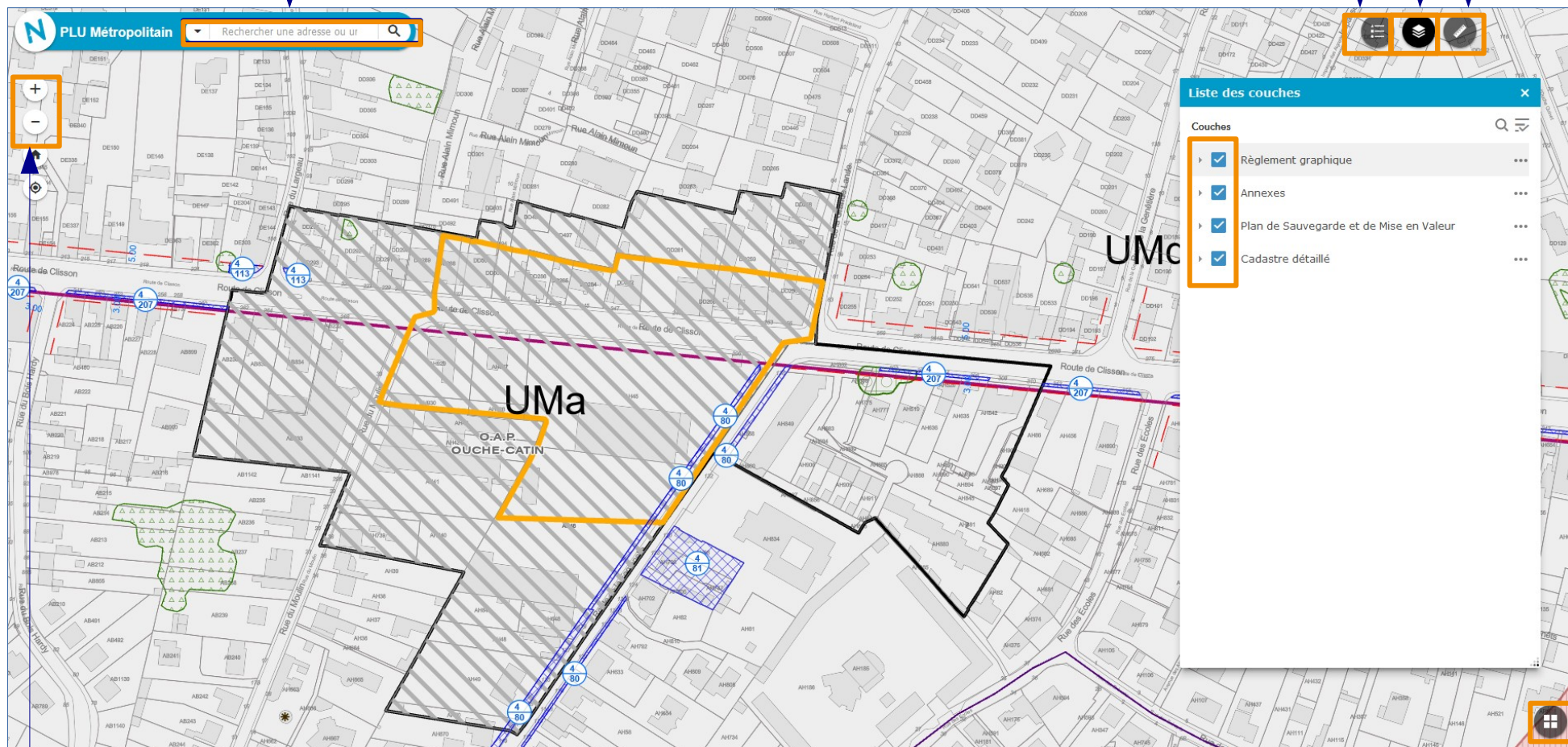
The screenshot shows the top navigation bar of the Nantes Métropole website with links for Services, Sortir, Participer, and Territoire et Institutions, along with a search icon. Below this is a header for 'PLU MÉTROPOLITAIN Cartographie interactive' featuring a house icon. The main content area contains three paragraphs of text explaining the cartography's compliance with PLU regulations and its use for obtaining urban planning information. An 'Ok' button is located in the bottom right corner of the content area.

Pour faciliter la lecture, consultez la cartographie en pleine page

N°2 – Fonctionnalités de consultation

Recherche par références cadastrales ou par adresse

Accéder aux Outils de mesures
Accéder aux couches de données
Accéder aux légendes graphiques

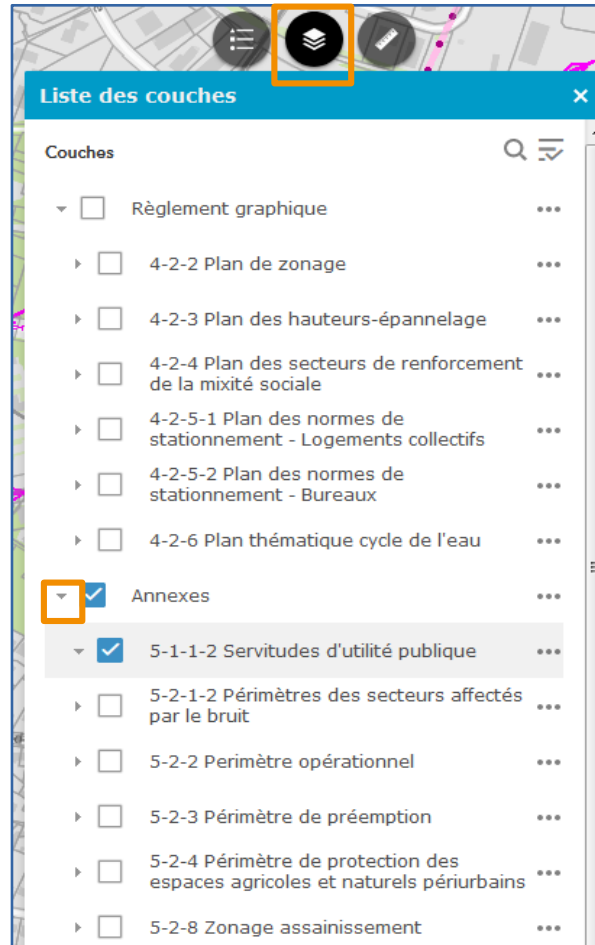


Fonction de zoom

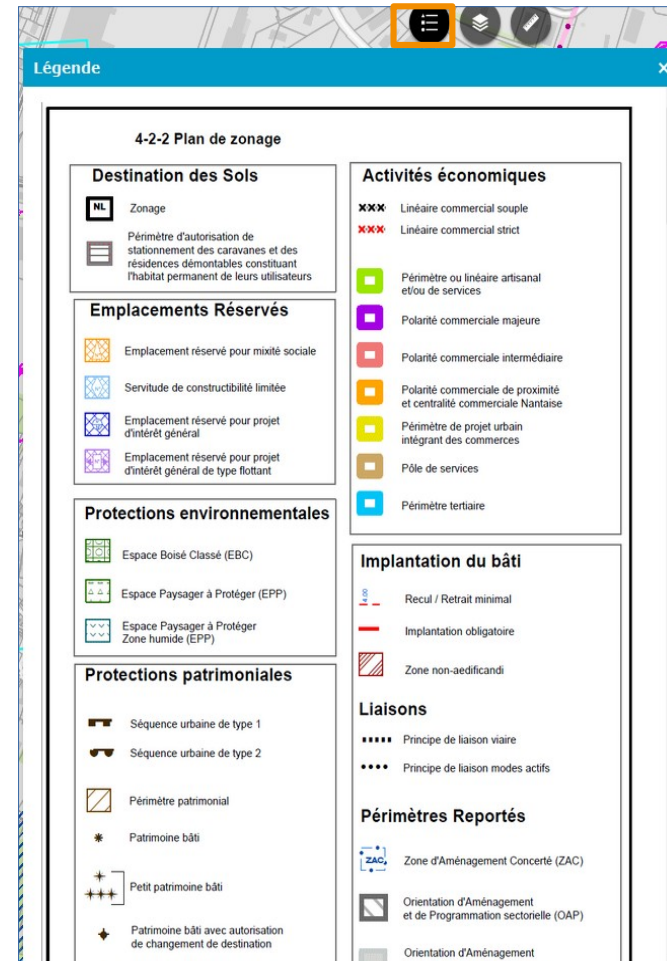
Accéder aux Fonds de plans

▪ **N°2 – Fonctionnalités de consultation**

Accéder aux couches de données correspondant plans de servitudes ou annexes

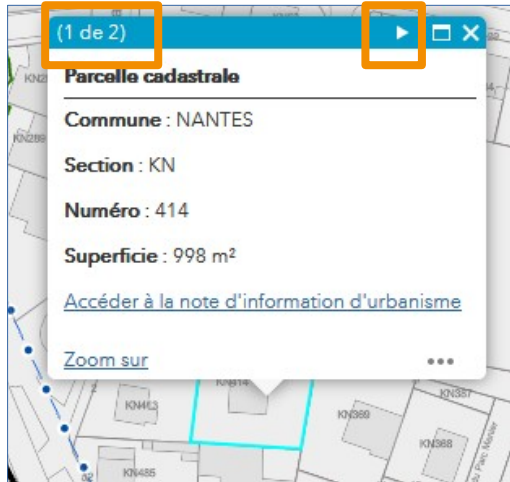


Accéder à la légende graphique du plan de zonage et servitudes



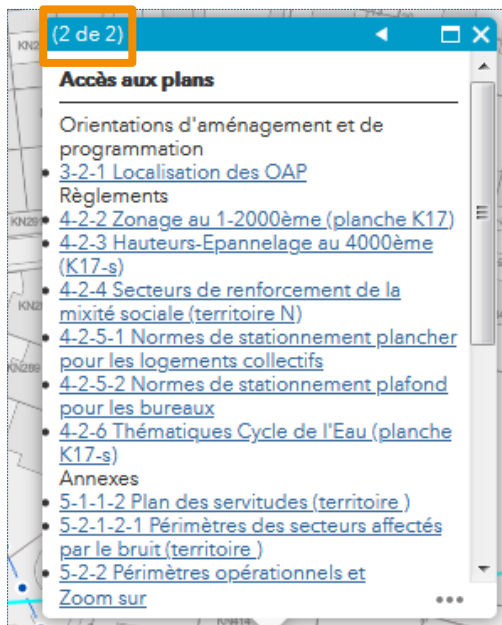
▪ **N°2 – Fonctionnalités de consultation**

Accéder aux plans de références



Pour accéder aux documents réglementaires du PLUM (hors servitudes d'utilité publique) qui concernent la parcelle, je clique sur la parcelle pour accéder à une nouvelle fenêtre

Dans le bandeau bleu, à droite, il est indiqué le nombre de fiches pouvant être affichées (1 sur 2).



La fiche (2 sur 2) permet d'accéder aux plans associés du règlement graphique

NB. Veiller à bien noter le numéro de planche graphique sur laquelle se situe la parcelle car les liens ouvrent le document global.

Défiler les pages du document en .pdf et atteindre la référence du plan recherché.

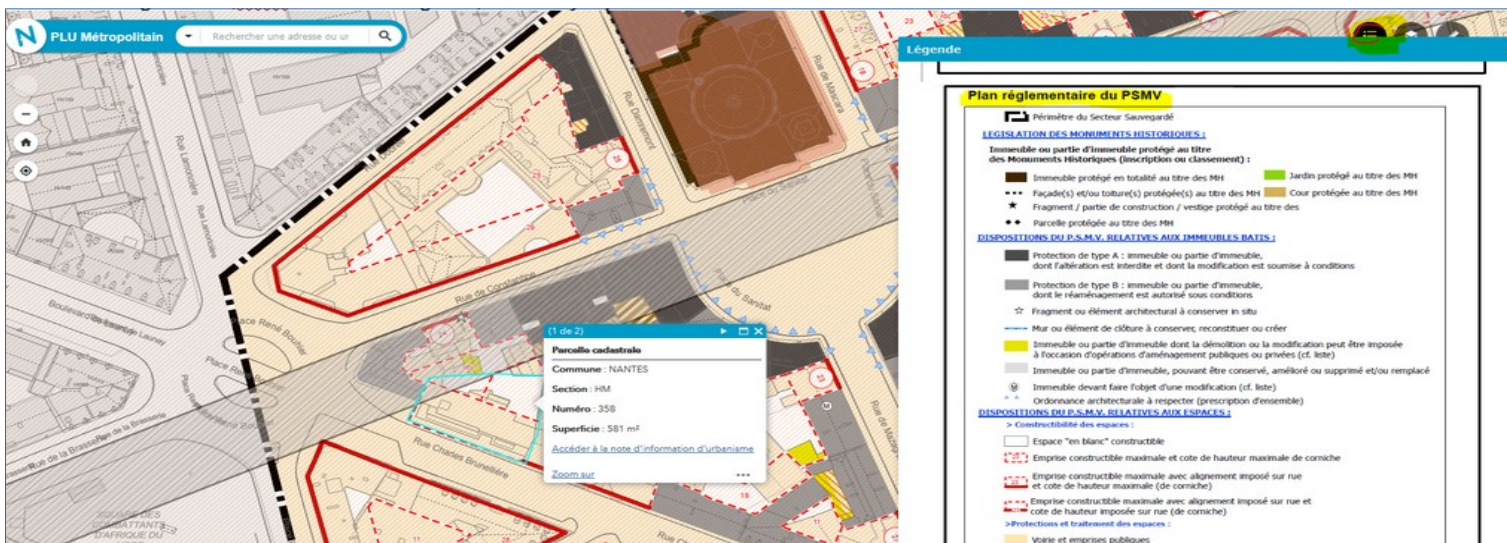
Exemple d'utilisation - Afficher les périmètres des monuments historiques

Accéder à la liste des couches > cocher / décocher les annexes suivantes.



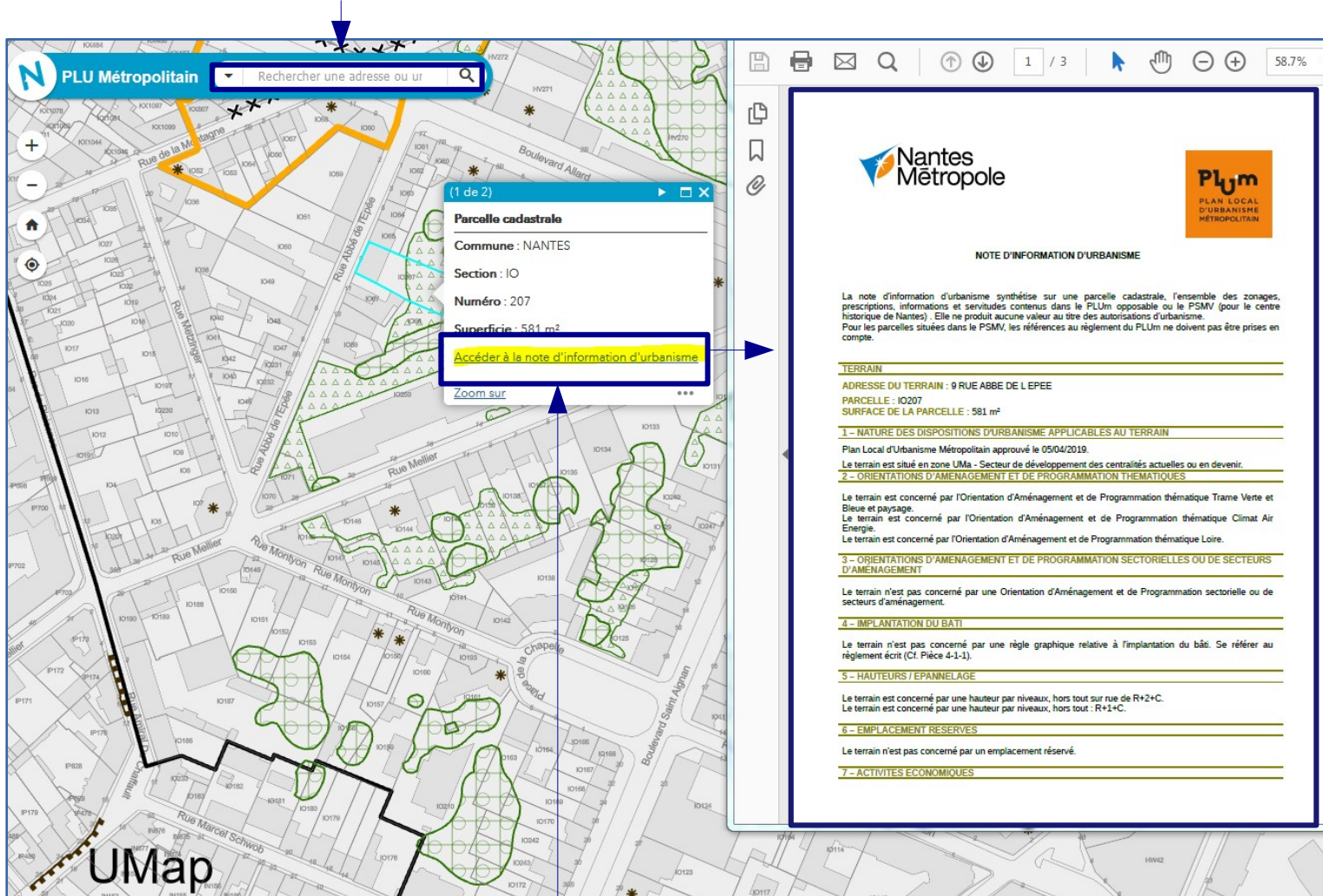
Exemple d'utilisation - Afficher la légende du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

Afficher la légende, dérouler jusqu'au dernier tiers



- **N°3 – Accéder à la Note d'Information d'Urbanisme**

Recherche par références cadastrales ou par adresse



The screenshot displays the UMap interface with a cadastral map of Nantes. A parcel is highlighted in orange, and a pop-up window shows its details:

- Parcelle cadastrale**
- Commune : NANTES
- Section : IO
- Numéro : 207
- Superficie : 581 m²
- Accéder à la note d'information d'urbanisme** (highlighted in yellow)
- Zoom sur

The right panel shows the **NOTE D'INFORMATION D'URBANISME** for the selected parcel. The content includes:

- TERRAIN**
- ADRESSE DU TERRAIN : 9 RUE ABBE DE L'EPÉE
- PARCELLE : IO207
- SURFACE DE LA PARCELLE : 581 m²
- 1 - NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME APPLICABLES AU TERRAIN**
- Plan Local d'Urbanisme Métropolitain approuvé le 05/04/2019.
- Le terrain est situé en zone UMa - Secteur de développement des centralités actuelles ou en devenir.
- 2 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THEMATIQUES**
- Le terrain est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Trame Verte et Bleue et paysage.
- Le terrain est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Climat Air Energie.
- Le terrain est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Loire.
- 3 - ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTORIELLES OU DE SECTEURS D'AMENAGEMENT**
- Le terrain n'est pas concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle ou de secteurs d'aménagement.
- 4 - IMPLANTATION DU BÂTI**
- Le terrain n'est pas concerné par une règle graphique relative à l'implantation du bâti. Se référer au règlement écrit (Cf. Pièce 4-1-1).
- 5 - HAUTEURS / EPANNELAGE**
- Le terrain est concerné par une hauteur par niveaux, hors tout sur rue de R+2+C.
- Le terrain est concerné par une hauteur par niveaux, hors tout : R+1+C.
- 6 - EMPLACEMENT RESERVES**
- Le terrain n'est pas concerné par un emplacement réservé.
- 7 - ACTIVITES ECONOMIQUES**

La Note d'Information d'Urbanisme permet de synthétiser toutes les réglementations appliquées à une parcelle.